

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS576

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« déterminées ».

II. – Procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 12.

III. – À l’alinéa 11, substituer aux mots :

« impôts, »

les mots :

« impôts. Ces sommes sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.